

Compte rendu de la réunion du Conseil de la Vie Sociale

Du lundi 17 janvier 2022

M. Marion président du conseil de vie sociale, remercie les personnes présentes :

Mme Crouvezier (Maire de La Bresse), M. Français (Directeur de l'EHPAD), Mme Mengin (famille), Mme Mougel (famille), Mme Boyé-Viard (cadre de santé), Mme Bolognini (représentant du personnel), Mme Pernot (résidente), Mme Demange (résidente), Mme Claudon (résidente), Mme Mougnot (résidente), Mme Poirot (résidente) et Mme Thocaven-Thevenin (secrétaire d'accueil).

Absents excusés : Mme Demange (Vice-présidente du CCAS) et M. Delfosse (résident).

Approbation du compte rendu du lundi 03 septembre 2021 à l'unanimité.

Point sur les vaccins, le pass sanitaire voir le pass vaccinal :

M. Français informe que la vaccination contre le covid19 suit son cours et que 92% des résidents sont vaccinés sur un schéma trois doses. Lorsque la 4ème dose sera de rigueur, les résidents et les proches en seront informés, on peut légitimement penser que s'il doit y avoir un rappel supplémentaire, celui-ci interviendra assez logiquement à l'automne prochain. A ce jour, 5 résidents refusent toujours la vaccination, ce qui est leur droit, cependant il faut être conscient du risque plus élevé pour ces personnes de contracter une forme grave de l'infection.

Concernant les admissions, **M. Français** précise que la vaccination contre le covid19 n'est pas un critère d'exclusion. Chacun est libre de ses choix, un formulaire de consentement vaccinal (ou de non consentement) doit être rempli avant chaque nouvelle admission. Ce nouveau document a pour objectif de clarifier les choses en cas de refus, et en cas de consentement, d'assurer un meilleur suivi de la vaccination pour le calcul des dates de rappel.

M. Français informe que suite à un cas positif, tous les résidents de l'UVP ont été testés le 16 janvier. Il précise également qu'un résident a été testé positif sur le bâtiment 27. Aucune fermeture de l'établissement n'est envisagée actuellement mais rien n'est à exclure car la situation peut évoluer défavorablement et rapidement. Si la nécessité l'imposait, il est probable que le temps de fermeture serait assez court (7 à 10 jours), le temps que la situation s'améliore, à défaut qu'elle ne se détériore pas. Quoi qu'il en soit, il n'y aura pas de re-confinement général en chambre pour les résidents, seules les personnes positives seront isolées le temps nécessaire.

Mme Boyé Viard souligne que trois résidents ont été testés ce matin au bâtiment 27, car ils avaient déjeuné à table avec une personne contaminée. Les résultats sont en attente.

M. Français précise qu'à ce stade, la situation n'a rien d'alarmante. Il faut certes être attentif et réactif en cas de symptômes, tester rapidement et isoler la personne afin de préserver au mieux l'intégrité du collectif.

Mme Poirot souhaiterait connaître le nombre jours d'isolement pour les personnes ayant contractés le covid19.

M. Français explique qu'il s'agit d'un isolement de sept jours. Ce délai est porté à 5 jours si la personne est positive mais asymptomatique. On part toujours de la date du retour du test positif pour enclencher la durée d'isolement.

Mme Pernot exprime le fait de ne plus se souvenir de son infection au covid19 en octobre 2020.

Evolution du tarif 2022 :

M. Marion et **M. Français** explique que l'évolution du tarif d'hébergement suit l'inflation actuelle, tout en étant modérée. Il y aura une augmentation de 0.69€/jour sur l'année 2022. L'arrêté du Conseil Départemental fixant le nouveau prix de journée est affiché depuis le 1^{er} janvier à chaque entrée. L'établissement essuie une inflation galopante, à titre d'exemple, le contrat d'électricité 2022 prévoit une augmentation de + 15 000 € par rapport à 2021, sans compter le prix des matières premières et des carburants.

M. Français indique également que la consommation d'eau a été deux fois plus importante en 2021 par rapport à l'année précédente, cela essentiellement lié à l'usure des mécanismes de chasses d'eau. **M. Holveck**, notre agent technique s'affaire à remplacer ceux qui sont défectueux mais il est important de rester vigilant et de bien signaler tous disfonctionnement de ces matériels aux personnels.

M. Français informe l'assemblée du décès de Mme Amet Jeanne survenu ce dimanche 16 janvier 2022. Condolérance à la famille.

Présentation de la cadre de santé :

M. Marion présente la nouvelle cadre de santé de l'établissement à l'assemblée. Mme Boyé Viard a pris ses fonctions au 6 janvier 2022 ; elle succède à Mme Valroff qui a quitté ses fonctions en juillet 2021.

Questions diverses :

M. Français informe que le café des familles est toujours fermé par mesures de précautions.

M. Marion et **Mme Mengin** se demandent si la place qu'ils occupent au CVS est toujours légitime car n'ayant plus de parents sur l'établissement, ils côtoient moins les familles et les résidents.

M. Français propose de voir au niveau des familles s'il y aurait des candidatures. Il fera un point avec Stéphanie POIROT.

M. Marion suggère qu'il y ait plus de lien entre soignants, administratifs et familles au moment de l'entrée de chaque nouveau résident.

M. Français entend bien cette demande, difficilement réalisable car chacun a des impératifs liés à ses fonctions. L'apéritif des nouveaux arrivants est fait dans le mois qui suis l'entrée, il est organisé par les animatrices.

Mme Boyer Viard indique qu'elle organise déjà des entretiens avant les entrées. Un point peut ensuite être fait avec la famille ou la personne de confiance mais il faut laisser le temps au résident de se familiariser avec son nouvel environnement, il faut observer un délai raisonnable de 4 à 6 semaines avant d'organiser un point de situation. Par ailleurs, dans le contrat de séjour, le résident accueilli doit désigner une personne de confiance. C'est l'interlocuteur privilégié car nous ne pouvons systématiquement appeler chaque membre d'une famille pour informer d'une chute sans gravité, d'une consultation...etc. En cas d'accident grave et/ou de pronostic vital engagé, toutes les personnes inscrites au dossier de la personne sont prévenues.

Mme Bolognini souhaiterait que les nouveaux résidents soient présentés aux agents.

Mme Boyer Viard explique qu'il est préférable que ce soient aux agents de se présenter auprès des nouveaux résidents.

Mme Demange souhaiterait qu'un banc soit laissé devant l'entrée du bâtiment 32 même en hiver pour que les résidents puissent profiter du soleil.

M. Français n'y voit pas d'objections, il en parlera rapidement à M Holveck afin qu'un banc soient remis devant l'entrée du bâtiment 32.

Mme Mengin s'interroge sur le nombre d'animation en UVP, cela a-t-il évolué ?

M. Français explique que les animations en UVP vont être renforcées par des aides-soignantes qui ont une formation ASG (assistant soins en gérontologie). Mme Boyé va rapidement constituer un groupe de travail afin de remettre en fonction le PASA (pôle d'activité et de soins adaptés).

Mme Boyer Viard informe également que des repas thérapeutiques vont être remis en place, le service cuisine va être associé à cette démarche.

Le prochain CVS aura lieu le 11 avril 2022



